

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 30 AOÛT 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le lundi 30 août à dix-huit Heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Gérard THEVENON, Alexandre BOTELLA, Camille LECUNFF-GUILLARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Francis PETRICIG, Danièle SANTESTEBAN, Michel JEANNOT.

Étaient excusés : Virginie MAS (pouvoir à M. PETRICIG), Olivier SUSINI.

Objet : Subventions aux associations intercommunales Muroise Foot, Muroise Basket et ASMN

Les membres de la Commission Association, réunis le 19 janvier 2021, ont analysé les demandes de subventions des associations intercommunales muroises en prenant en compte l'impact possible de la crise sanitaire sur leurs activités et leur fonctionnement.

Trois associations intercommunales muroises ont vu leur subvention de fonctionnement fortement amoindrie dans cette logique d'adapter le soutien financier du SIM aux besoins réels de l'activité. Après étude de leurs bilans financiers au titre de la saison associative 2020/2021, et ayant le recul suffisant pour étudier l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement de ces trois associations, la Commission Association, réunie le 6 juillet 2021, propose les subventions complémentaires suivantes :

Associations	Subventions complémentaires 2021
ASE Muroise Basket Fonctionnement	2 000 €
Association Sportive Mure Natation Fonctionnement	3 000 €
Muroise Football Club Fonctionnement	2 000 €

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le montant des subventions complémentaires pour 2021,
- **ATTRIBUE** les subventions telles que mentionnées ci-dessus,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Chapitre 65 du budget 2021.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Murc, le 30 août 2021

Le Président



Henri MONTELLANICO